

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des emplois et des compétences
134 16

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 30 MARS 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

**OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département
- actualisation des taux de vacation de la filière technique.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources humaines, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre, dans le présent rapport, les propositions de créations et de transformations d'emplois nécessaires au bon fonctionnement des services du département ainsi que les réajustements nécessaires pour les emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels.

Ce rapport prévoit également l'actualisation des taux de vacation de la filière technique, le recours à des agents vacataires pour le Conseil de Provence (CDP), le recours à des agents vacataires pour le laboratoire départemental d'analyses (LDA), la reconduction du dispositif de service civique pour 2018-2019 ainsi que le recours à des agents contractuels de manière ponctuelle.

Ce rapport donnera lieu à 1 délibération générale précisant les créations et transformations d'emplois prévus pour les agents titulaires de la collectivité et 12 délibérations prévoyant les réajustements nécessaires pour les emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels, 1 délibération relative à la modification des taux de vacation pour la filière technique, 1 délibération pour la reconduction du dispositif de service civique 2018-2019, 1 délibération pour le recours d'agents vacataires au sein du LDA pendant la période estivale, 1 délibération pour le recours à des agents contractuels de manière ponctuelle, 1 délibération pour la création de vacations au CDP, 1 délibération modifiant les crédits permettant le recours à un agent contractuel pour une durée ponctuelle et 1 délibération pour le recours d'agents contractuels pour une durée ponctuelle au laboratoire département d'analyses (LDA).

TITULAIRES

1- CREATIONS D'EMPLOIS

- 2 emplois d'attaché territorial
- 2 emplois de rédacteur territorial
- 6 emplois d'adjoint technique territorial

2- TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

- 1 emploi de bibliothécaire territorial transformé en 1 emploi de bibliothécaire principal territorial
- 2 emplois de biologiste vétérinaire pharmacien hors classe transformés en 2 emplois de biologiste vétérinaire pharmacien de classe exceptionnelle
- 1 emploi d'ingénieur en chef territorial transformé en 1 emploi d'attaché territorial
- 1 emploi d'attaché territorial transformé en 1 emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale
- 1 emploi d'assistant socio-éducatif transformé en 1 emploi de conseiller socio éducatif
- 1 emploi de technicien paramédical de classe supérieure transformé en 1 emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale
- 1 emploi de rédacteur territorial transformé en 2 emplois d'adjoint administratif territorial
- 1 emploi de technicien territorial transformé en 1 emploi d'adjoint technique territorial
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe territorial transformé en 1 emploi de technicien principal de 1ère classe
- 1 emploi d'agent de maitrise principal territorial transformé en 1 emploi d'adjoint technique territorial
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe territorial transformé en 1 emploi d'adjoint technique territorial
- 1 emploi d'agent de maitrise principal transformé en 1 emploi d'adjoint technique territorial
- 1 emploi d'adjoint technique territorial transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe territorial

ACTUALISATION DES TAUX DE VACATION

Modification de certains taux de vacations votés par délibération n° 14 du 29 octobre 2012, n°10 du 22 octobre 2014, n° 5 du 21 octobre 2016 et n° 42a du 31 mars 2017 fixant les taux horaires des vacations des agents qui peuvent être recrutés pour des missions courtes et ciblées ou pour exécuter un acte déterminé demandant une technicité particulière.

Cette actualisation permet de mettre en adéquation les taux de catégorie A du cadre d'emploi des ingénieurs qui au mois de mars 2017, ne bénéficiaient pas encore de l'application des nouvelles grilles indiciaires.

FILIERE TECHNIQUE

▪ Au 1^{er} avril 2018

- Ingénieur	IB 551	16,47 €bruts
- Ingénieur principal	IB 778	22,53 €bruts
- Ingénieur hors classe	IB 882	25,31 €bruts

▪ Au 1^{er} janvier 2019

- Ingénieur	IB 558	16,65 €bruts
- Ingénieur principal	IB 784	22,71 €bruts
- Ingénieur hors classe	IB 888	25,49 €bruts

▪ Au 1^{er} janvier 2020

- Ingénieur	IB 565	16,83 €bruts
- Ingénieur principal	IB 791	22,88 €bruts
- Ingénieur hors classe	IB 896	25,70 €bruts

SERVICE CIVIQUE DE PROVENCE

Reconduction du dispositif de service civique pour 2018-2019 avec l'engagement de 150 volontaires :

Depuis 2016, la collectivité a mis en place un véritable service civique de Provence avec l'engagement de plus de 150 volontaires sur des missions prioritaires identifiées dans les domaines de compétence suivants : environnement, culture, solidarité, sports, jeunesse, éducation, santé, insertion, personnes handicapées/personnes âgées, enfance/famille, ports et routes.

Chaque volontaire a été accompagné par un tuteur ayant bénéficié d'une formation spécifique. Les jeunes ont suivi un parcours de formation sur mesure : une formation civique et citoyenne théorique assortie d'une formation pratique aux Premiers Secours (PSC1), des ateliers d'accompagnement à leurs projets d'avenir ainsi que la proposition d'intégrer la Réserve Citoyenne de Provence.

Créée à l'issue des Etats Généraux de Provence, la Réserve Citoyenne de Provence a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République en les incitant à se rendre utiles occasionnellement et bénévolement. Elle permet aussi de leur faire connaître les métiers des secteurs concernés (Police, Armées, etc.) et de les valoriser.

Aussi, au regard du bilan positif des promotions successives, la collectivité a prévu la poursuite de l'engagement des volontaires de service civique sur la période 2018/2019.

Ce dispositif permet en effet de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement et d'apprentissage de la citoyenneté tout en leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle et de vivre une expérience de mixité sociale.

La mission confiée doit permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population ou de renforcer la qualité du service déjà rendu. Elle doit répondre à l'exigence de neutralité et de laïcité. Elle doit être complémentaire de l'activité des salariés, sans s'y substituer, et ne doit pas consister en des tâches administratives et logistiques liées au

fonctionnement courant de l'organisme d'accueil. Elle ne doit pas avoir été exercée par un agent public de l'organisme d'accueil moins d'un an avant la signature du contrat de Service Civique.

La collectivité procède au recensement des nouvelles missions pouvant être proposées aux volontaires de service civique notamment dans les domaines suivants : la culture, le sport, la jeunesse, l'environnement, la solidarité et l'éducation.

Dès la finalisation des fiches de missions, la collectivité pourra solliciter auprès de la Direction Régionale et Départementale PACA, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, un avenant à l'agrément afin de publier les offres et faire appel à candidatures.

Ainsi, le Conseil départemental envisage donc d'engager à compter du 2^{ème} semestre 2018, 150 jeunes pour lesquels la durée de chaque mission et le rythme de travail sont en cours de définition et seront adaptés au parcours des jeunes et aux contraintes des services d'accueil (en internes au sein de la collectivité ou auprès de personnes morales de droit public par voie de mise à disposition).

CONTRACTUELS

1- CREATIONS D'EMPLOIS

→ 1 emploi de directeur adjoint à la direction de l'achat public pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché principal territorial

→ 1 emploi de chef de service achats/marchés pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'attaché principal

→ 1 emploi de collaborateur de groupe d'élus pouvant être pourvu par un agent contractuel

→ 1 emploi de chef de projet web et communication digitale pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché territorial

→ 1 emploi de chef de projet informatique pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'ingénieur principal

→ 1 emploi d'animateur territorial d'insertion pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'attaché territorial

→ 2 emplois de médecin de PMI pouvant être pourvus par des agents contractuels par transformation de 2 emplois de médecin territoriaux de 2^{ème} classe

→ 1 emploi d'architecte pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'ingénieur territorial

→ 1 emploi d'ingénieur bâtiment pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'ingénieur territorial

2- MODIFICATIONS D'EMPLOIS

→ 1 emploi de collaborateur de groupe d'élus pouvant être pourvu par un agent contractuel

→ 1 emploi de conseiller technique pouvant être pourvu par un agent contractuel

3- RECOURS A DES AGENTS CONTRACTUELS POUR UNE DUREE PONCTUELLE (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE)

En application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale, le recrutement d'agents contractuels est autorisé pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs :

→ 1 agent contractuel de catégorie A (attaché principal, IB 725 IM 600 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 12 mois.

→ 1 agent contractuel de catégorie A (attaché, IB 434 – IM 383 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 6 mois.

→ 1 agent contractuel de catégorie A (attaché, IB 434 – IM 383 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 12 mois.

→ 1 agent contractuel de catégorie A (attaché, IB 672 – IM 560 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 6 mois.

4- MODIFICATION DES MODALITES DE RECOURS A UN AGENT CONTRACTUEL POUR UNE DUREE PONCTUELLE

Par délibération n°43y du 15/12/2017, le recrutement d'1 agent contractuel de catégorie A ingénieur IB 551 IM 468 + régime indemnitaire du grade correspondant a été voté, pour une durée de 12 mois. Les indices de rémunération correspondants ont été réévalués et fixés ainsi qu'il suit :

→ 1 agent de catégorie A ingénieur IB 679 IM 565 + régime indemnitaire du grade correspondant pour une durée de 12 mois.

5- CREATION DE VACATIONS

Dans la mise en œuvre de ses missions, le Conseil de Provence (CDP), instance départementale de consultation et de concertation, réalise différents types de travaux : analyse socio-économique; analyse et évaluation des politiques publiques ; prospective,...

Dans ce cadre, des besoins ponctuels non permanents sont identifiés. Il s'agit notamment de travaux d'identification de données particulières, d'analyses ponctuelles ainsi que de leur mise en forme, en vue de l'exploitation par les différents groupes de travail du CDP.

→ Création de vacations (catégories A ou B) pour un volume horaire annuel maximal de 480 heures, selon les taux horaires suivants :

- Catégorie A : 17,78 €bruts

- Catégorie B : 12,88 €bruts

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

RECOURS A DES AGENTS CONTRACTUELS POUR UNE DUREE PONCTUELLE (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE)

En application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale, le recrutement d'agents contractuels est autorisé pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs :

→ 1 agent contractuel de catégorie C adjoint technique (IB 347 IM 325 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 12 mois.

→ 1 agent contractuel de catégorie C adjoint technique (IB 347 IM 325 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 6 mois.

TRANSFORMATION D'EMPLOI

→ 1 emploi chef de service du laboratoire de biologie vétérinaire de pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi de biologiste, vétérinaire, pharmacien de classe normale

CREATION DE VACATIONS

→ Création de vacations pour le recours à 14 agents de catégorie C adjoint technique dans le cadre du marché avec l'agence régionale de santé relatif au contrôle sanitaire des eaux de loisirs
– à raison de 3 vacataires pour 35h/hebdomadaires maximum et 11 vacataires pour 28h/hebdomadaires maximum

La durée des vacations est prévue entre 2 à 3 mois maximum.

Taux horaire : 11,44 €bruts

IMPUTATIONS BUDGETAIRES

Les créations, transformations d'emplois et autres modifications contenues dans le présent rapport seront imputées aux chapitres 011, 012, 016, 65, 6586 et 017 du budget départemental et chapitre 012 du budget annexe du LDA (07).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental les délibérations ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

ANNEXE N°1

OBJET : créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global

1- CREATIONS D'EMPLOIS

- 2 emplois d'attaché territorial
- 2 emplois de rédacteur territorial
- 6 emplois d'adjoint technique territorial

2- TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

- 1 emploi de bibliothécaire territorial transformé en 1 emploi de bibliothécaire principal territorial
- 2 emplois de biologiste vétérinaire pharmacien hors classe transformés en 2 emplois de biologiste vétérinaire pharmacien de classe exceptionnelle
- 1 emploi d'ingénieur en chef territorial transformé en 1 emploi d'attaché territorial
- 1 emploi d'attaché territorial transformé en 1 emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale
- 1 emploi d'assistant socio-éducatif transformé en 1 emploi de conseiller socio éducatif
- 1 emploi de technicien paramédical de classe supérieure transformé en 1 emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale
- 1 emploi de rédacteur territorial transformé en 2 emplois d'adjoint administratif territorial
- 1 emploi de technicien territorial transformé en 1 emploi d'adjoint technique territorial
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe territorial transformé en 1 emploi de technicien principal de 1ère classe
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal territorial transformé en 1 emploi d'adjoint technique territorial
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe territorial transformé en 1 emploi d'adjoint technique territorial
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal transformé en 1 emploi d'adjoint technique territorial
- 1 emploi d'adjoint technique territorial transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe territorial

ANNEXE N°2

OBJET : actualisation des taux de vacation de la filière technique

▪ Au 1^{er} avril 2018		
- Ingénieur	IB 551	16,47 €bruts
- Ingénieur principal	IB 778	22,53 €bruts
- Ingénieur hors classe	IB 882	25,31 €bruts
▪ Au 1^{er} janvier 2019		
- Ingénieur	IB 558	16,65 €bruts
- Ingénieur principal	IB 784	22,71 €bruts
- Ingénieur hors classe	IB 888	25,49 €bruts
▪ Au 1^{er} janvier 2020		
- Ingénieur	IB 565	16,83 €bruts
- Ingénieur principal	IB 791	22,88 €bruts
- Ingénieur hors classe	IB 896	25,70 €bruts

ANNEXE N°3

OBJET : Reconstitution du dispositif de service civique pour 2018-2019 avec l'engagement de 150 volontaires

Depuis 2016, la collectivité a mis en place un véritable service civique de Provence avec l'engagement de plus de 150 volontaires sur des missions prioritaires identifiées dans les domaines de compétence suivants : environnement, culture, solidarité, sports, jeunesse, éducation, santé, insertion, personnes handicapées/personnes âgées, enfance/famille, ports et routes.

Chaque volontaire a été accompagné par un tuteur ayant bénéficié d'une formation spécifique.

Les jeunes ont suivi un parcours de formation sur mesure : une formation civique et citoyenne théorique assortie d'une formation pratique aux Premiers Secours (PSC1), des ateliers d'accompagnement à leurs projets d'avenir ainsi que la proposition d'intégrer la Réserve Citoyenne de Provence.

Créée à l'issue des Etats Généraux de Provence, la Réserve Citoyenne de Provence a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République en les incitant à se rendre utiles occasionnellement et bénévolement. Elle permet aussi de leur faire connaître les métiers des secteurs concernés (Police, Armées, etc.) et de les valoriser.

Aussi, au regard du bilan positif des promotions successives, la collectivité a prévu la poursuite de l'engagement des volontaires de service civique sur la période 2018/2019.

Ce dispositif permet en effet de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement et d'apprentissage de la citoyenneté tout en leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle et de vivre une expérience de mixité sociale.

La mission confiée doit permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population ou de renforcer la qualité du service déjà rendu. Elle doit répondre à l'exigence de neutralité et de laïcité. Elle doit être complémentaire de l'activité des salariés, sans s'y substituer, et ne doit pas consister en des tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant de l'organisme d'accueil. Elle ne doit pas avoir été exercée par un agent public de l'organisme d'accueil moins d'un an avant la signature du contrat de Service Civique.

La collectivité procède au recensement des nouvelles missions pouvant être proposées aux volontaires de service civique notamment dans les domaines suivants : la culture, le sport, la jeunesse, l'environnement, la solidarité et l'éducation.

Dès la finalisation des fiches de missions, la collectivité pourra solliciter auprès de la Direction Régionale et Départementale PACA, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, un avenant à l'agrément afin de publier les offres et faire appel à candidatures.

Ainsi, le Conseil départemental envisage donc d'engager à compter du 2^{ème} semestre 2018, 150 jeunes pour lesquels la durée de chaque mission et le rythme de travail sont en cours de définition et seront adaptés au parcours des jeunes et aux contraintes des services d'accueil (en internes au sein de la collectivité ou auprès de personnes morales de droit public par voie de mise à disposition).

ANNEXE N° 4

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A, directeur adjoint à la direction achat public pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché principal territorial.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : directeur adjoint à la direction achat public
- grade de la fonction publique territoriale : attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 article 3-3-2°) : besoins du service : Encadrer, animer et organiser les services achats/marchés, instaurer de la transversalité au sein du fonctionnement des services, accompagner la montée en compétences des agents de la direction adjointe, faire appliquer la politique achats en la déclinant en stratégies par service achats/marchés, élaborer et proposer des plans d'actions pour atteindre les objectifs fixés par la direction. Représenter la fonction achats dans les instances du département et auprès des directions.

Mettre en œuvre la politique achats et définir les axes et stratégies de développement de la performance économique : dialoguer avec le directeur de l'achat public afin de prendre en compte l'ensemble des objectifs stratégiques de la politique achats et analyse les besoins des différentes directions en fonction des filières d'achats ; planifier les achats en lien avec les responsables des services achats/marchés ; valider les stratégies d'achat déterminées au sein des services achats/marchés. Encadrer et animer les services achats/marchés : accompagner les chefs de service dans la fixation des objectifs de leurs équipes ; garantir la cohérence de l'organisation, des procédures, des méthodes, documents et outils utilisés par les équipes ; assurer la bonne transversalité entre les services achats/marchés et entre les fonctions prescripteurs, acheteurs, rédacteurs, juristes, assistants administratifs ; coordonner avec les responsables des services achats/marchés le recensement et la planification des achats ; valider les DCE selon une répartition élaborée en amont avec le directeur de l'achat public ; animer les comités achats et les revues de direction achats/marchés ; co-animer les revues qualité (avec le service coordination/méthodes/ressources) et les comités achats par filières (avec les chefs de filières) ; piloter la performance achats et en réaliser la mesure et le *reporting* auprès du directeur de l'achat public. Contribuer à l'adaptation des procédures internes liées à la commande publique en collaboration avec le service coordination, méthodes et ressources. Accompagner les responsables des services achats/marchés dans leurs relations avec les directions opérationnelles.

- nature des fonctions : directeur adjoint à la direction achat public

- niveau de recrutement : Expérience d'au moins 5 ans dans les achats publics à un poste d'encadrant. Compétences en achat public et en droit de la commande publique. Capacité de management et de structuration de la transversalité. Pédagogie, force de négociation et de conviction.

Qualités rédactionnelles et relationnelles, capacité d'analyse et de synthèse. Rigueur, précision et méthodologie.

- niveau de rémunération : Indice Brut 979, soit 3 716,01 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'attaché principal territorial, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 6 000 euros, valeur au 01/01/2018 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°5

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A, chef de service achats / marchés pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché principal territorial.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chef de service achats / marchés

- grade de la fonction publique territoriale : attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 article 3-3-2°) : besoins du service : Sous le contrôle hiérarchique du directeur adjoint achats & marchés : encadrer, animer et organiser la filière d'achat dont il est responsable, accompagner la montée en compétences des agents de sa filière, et notamment l'acquisition de techniques d'achat, coordonner avec la direction achat public (DAP) et la direction adjointe le recensement et la planification des achats, faire appliquer la politique achat de la filière, déterminée en collaboration avec la DAP et la direction adjointe. Assurer un reporting des actions du service auprès du directeur adjoint.

Mettre en œuvre la politique achats de sa filière : établir le plan de charge de ses agents en relation avec le recensement des besoins des prescripteurs et les exigences de la DAP et de la direction adjointe ; fixer les objectifs techniques et économiques des acheteurs (en lien avec le directeur adjoint) ; s'assurer de l'atteinte des objectifs achats du CD13, par les stratégies d'achats sur chaque dossier ; encadrer et animer les agents de sa filière d'achats : garantir la cohérence de l'organisation, des procédures, des méthodes, documents et outils du service ; assurer le management de sa filière d'achat, la transversalité entre les acheteurs, juristes, rédacteurs et assistants administratifs, et le développement des compétences des collaborateurs. Accompagner, le cas échéant, les collaborateurs dans le pilotage de dossiers et fournisseurs stratégiques et la réalisation de certaines tâches ; animer les revues de services ; co-animer les comités achats par filières les revues SMQ avec le service, les revues méthodes et veille avec le service coordination méthodes ressources et les revues juridiques avec le service conseil et contrôle technique. Contrôler la conformité des procédures avec les exigences de la commande publique : valider les DCE et les RAO pour les marchés supérieurs à 90K€; rendre compte au DAP de la sécurité juridique des marchés. Piloter la performance achats et en réaliser la mesure et le reporting auprès du DAP. Contribuer à l'adaptation des procédures internes liées à la commande publique en collaboration avec le service CMR.

- nature des fonctions : chef de service achats / marchés

- niveau de recrutement : Expériences professionnelles et connaissances dans la filière d'achats concernée. Expérience d'au moins 3 ans dans les achats publics à un poste d'encadrant. Capacité de management et de structuration de la transversalité. Pédagogie, force de négociation et de conviction. Qualités rédactionnelles et relationnelles, capacité d'analyse et de synthèse. Rigueur, précision et méthodologie.

- niveau de rémunération : Indice Brut 979, soit 3 716,01 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'attaché principal territorial, de l'indemnité de résidence,

soit un montant mensuel brut global de 5 000 euros, valeur au 1/11/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°6

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A collaborateur de groupe d'élus pouvant être pourvu par un agent contractuel.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : collaborateur de groupe d'élus
- grade de la fonction publique territoriale : attaché principal territorial

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 110-1) : chargé de la coordination et de la diffusion des informations aux membres du groupe sous l'autorité et en lien avec le Président du groupe, de la réalisation de dossiers sur thèmes d'actualité ou sujets de fond (analyse, synthèse, propositions éventuelles : motion, saisine, rencontres), du suivi de dossiers ponctuels (veille, réunion/rencontre/RDV, rédaction de notes et comptes rendus), de la rédaction de discours, du suivi des rapports présentés en commissions, commissions paritaires et au Conseil départemental, du suivi de l'actualité locale et nationale, de la veille législative, de la revue de presse.

- nature des fonctions : collaborateur de groupe d'élus

- niveau de recrutement : diplômé de l'enseignement supérieur possédant la connaissance du milieu institutionnel (fonctionnement, enjeux, environnement), une aisance relationnelle, curiosité et ouverture d'esprit, intérêt pour l'actualité, le sens du service public, rigueur, discrétion, disponibilité, aisance rédactionnelle et capacité d'analyse et de synthèse.

- niveau de rémunération : Indice Brut 879, soit 3 359,88 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'attaché principal territorial, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 4 290,26 euros, valeur au 01/01/2018 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°7

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A chef de projet web et communication digitale pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché territorial.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chef de projet web et communication digitale
- grade de la fonction publique territoriale : attaché territorial

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 article 3-3-2°) : besoins du service : Au sein de la direction de la communication, de la presse et des événements, et sous l'autorité du chef de service image/digital : participer à la définition de la stratégie de communication de la collectivité : contribuer à l'analyse des besoins de communication de la collectivité, être force de proposition sur le plan technique et éditorial et assurer un rôle de conseils en matière de communication numérique et de stratégie digitale, assurer une veille technologique des outils et des usages innovants. Concevoir, réaliser et animer l'offre digitale de la collectivité, sa refonte et son évolutivité (portail, sites, applications, réseaux sociaux...) : administrer, gérer, animer et piloter l'évolutivité des sites et des réseaux sociaux institutionnels, rédiger et actualiser les contenus en fonction de la ligne éditoriale, définir un référentiel web et une stratégie de nommage et de référencement, assurer le bon référencement et la promotion sur le web des supports numériques de la collectivité, notamment en réalisation l'intégration d'audits de référencement ou analyses d'audience, assurer le suivi des statistiques des sites, assurer l'administration technique des newsletters, garantir le bon fonctionnement des sites (identifier et traiter les dysfonctionnements) et administrer les outils nécessaires à la création et mettre en œuvre la maintenance préventive, corrective et évolutive des sites et applications.

Piloter, coordonner et évaluer des projets numériques (applications, web services, solutions mobiles, technologies webmarketing...) : réaliser des études d'opportunité et de faisabilité, opérer des choix techniques adaptés aux besoins et proposer des scénarios évolutifs, évaluer les enjeux et les risques (techniques, financiers, organisationnels) d'un projet numérique, concevoir et intégrer des applications, élaborer des cahiers des charges et calendriers de réalisation et participer aux comités de pilotage et réunions de suivi. Piloter et organiser la fourniture de services : identifier les besoins des services de la collectivité, contrôler la qualité et la performance de l'exploitation, vérifier la cohérence technique du système et contrôler la réalisation des traitements. Assurer le support, l'assistance technique et d'usages et la formation des équipes internes

- nature des fonctions : chef de projet web et communication digitale
- niveau de recrutement : Diplômé de l'enseignement supérieur, expérience significative dans le domaine de la communication numérique et de l'administration de sites indispensable. Excellente maîtrise et pratique des réseaux sociaux et outils de community management, excellente maîtrise et pratique des différents langages du web ainsi que des principaux CMS (dont TYPO3 et Sharepoint) et éditeurs de code. Bonne connaissance et expérience de l'application des règles globales du web (W3C), de l'accessibilité, de l'UX design et capacité à concevoir, réaliser et intégrer une maquette graphique. Aptitudes rédactionnelles. Bonne connaissance des outils d'analyse, de promotion des supports web et des techniques de référencement. Connaissance du fonctionnement, des services, du cadre réglementaire et des enjeux des collectivités territoriales appréciée. Connaissances graphiques

et en création de produits multimédia appréciées (motion design, création de contenus numériques animés, audiovisuels et interactifs). Aisance relationnelle, capacité d'écoute, autonomie, créativité et réflexion prospective, polyvalence, capacité à gérer un planning d'activité et délivrer avec réactivité, capacité à travailler en mode projet, sens de l'organisation et du travail en équipe
Aptitude à en rendre compte régulièrement.

- niveau de rémunération : Indice Brut 712, soit 2 764,75 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'attaché territorial, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 3 110,62 euros, valeur au 01/01/2018 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N° 8

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A, chef de projet informatique pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur principal territorial.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chef de projet informatique
- grade de la fonction publique territoriale : ingénieur principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 article 3-3-2°) : besoins du service : Prendre en charge des projets à dominante métier et organisationnelle liés à une ou plusieurs directions métiers du CD13 (telle que la direction des finances). Véritable pivot entre les différents acteurs de la DSISN, prendre en compte les contraintes de production du système d'information de la DSISN allant de l'exploitabilité des solutions mises en œuvre à la prise en compte de la sécurité. Assurer le pilotage de projets, la coordination de la réalisation de ces projets ainsi que leur communication. Assurer ses missions dans le respect des contraintes externes et internes (procédures, risques, coûts et délais). Etre en relation avec les équipes internes (construction, exploitation des services, collègue d'architectes) et les prestataires de la DSISN.

- nature des fonctions : chef de projet informatique

- niveau de recrutement : diplômé de l'enseignement supérieur, fort d'une expérience de 5 ans minimum dans une fonction analogue dans le domaine de la gestion de projets informatiques. Respect de l'organisation collective du travail, capacité à faire des propositions de changement ou d'amélioration continue, bonne connaissance des architectures et des technologies des systèmes d'information, très bonne capacité à travailler en équipe, esprit analytique et rigoureux, capacité à développer ses compétences, bon rédactionnel, capacité de synthétisation et de discernement dans l'expression écrite et orale, aisance relationnelle pour la conduite de réunion, les relations clients-fournisseurs. Collaboration avec les chefs de projet, les architectes, attitude constructive et facilitante, maîtrise de soi. Autonomie et organisation de son travail, résistance au stress, connaissance appréciée des collectivités et des marchés publics, connaissance en sécurité et en infrastructures, conduite au changement. Compétences techniques relatives à la sécurité informatique, à la virtualisation (VM Ware, HyperV, Citrix) et architecture N-Tiers.

- niveau de rémunération : Indice Brut 603, soit 2 375,81 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'ingénieur principal, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 3 956,85 euros, valeur au 01/01/2018 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°9

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A, animateur territorial d'insertion pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché territorial.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : animateur territorial d'insertion
- grade de la fonction publique territoriale : attaché territorial

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 article 3-3-2°) : besoins du service : En lien avec le directeur du pôle d'insertion, assure le suivi opérationnel du dispositif d'accompagnement à l'emploi du territoire (PLIE), participe aux réunions initiées par la direction de l'insertion et à la demande du directeur du pôle, assure le suivi d'actions d'insertion à visée professionnelle, anime la cellule emploi du pôle d'insertion, étudie les contrats d'engagements réciproques et accueille les allocataires du RSA.

- nature des fonctions : animateur territorial d'insertion
- niveau de recrutement : diplômé de l'enseignement supérieur, compétences avérées en matière d'insertion socio-professionnelle, capacité à travailler en équipe et compétences en matière d'animation d'équipe, capacités d'initiative et d'analyse, de synthèse et d'organisation.
- niveau de rémunération : Indice Brut 551, soit 2 193,06 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'attaché territorial, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 2 558,85 euros, valeur au 01/01/2018 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N° 10

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A de médecin de PMI pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de médecin de 2^{ème} classe

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : médecin de PMI

- grade de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : participer aux actions de santé de PMI et collaborer aux missions de promotion de la santé, enfance-famille et cohésion sociale au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical. Assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Son temps de travail est majoritairement consacré aux activités cliniques. Sa zone d'intervention habituelle peut être modulée en fonction des besoins de remplacement.

- nature des fonctions : médecin de PMI

- niveau de recrutement : diplômé d'état de Docteur en médecine, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes, mobilité. Connaissance des missions sanitaires et médico-sociales exercées par le département, de l'organisation du système de soins, de la réglementation s'appliquant au domaine sanitaire et social, des systèmes d'information et d'évaluation de santé, de l'outil informatique et bureautique. Expérience en médecine pédiatrique en particulier dans le cadre de l'activité territoriale de protection infantile, management et animation d'équipe, utilisation des systèmes d'information, disponibilité, esprit d'initiative et sens des responsabilités.

- niveau de rémunération : Indice Brut 857, soit 3 280 ,21 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade de médecin de 2^{ème} classe territorial, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 4 200,03 euros, valeur au 01/01/2018 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N° 11

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A de médecin de PMI pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de médecin de 2^{ème} classe.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : médecin de PMI

- grade de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : participer aux actions de santé de PMI et collaborer aux missions de promotion de la santé, enfance-famille et cohésion sociale au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical. Assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Son temps de travail est majoritairement consacré aux activités cliniques. Sa zone d'intervention habituelle peut être modulée en fonction des besoins de remplacement.

- nature des fonctions : médecin de PMI

- niveau de recrutement : diplômé d'état de Docteur en médecine, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes, mobilité. Connaissance des missions sanitaires et médico-sociales exercées par le département, de l'organisation du système de soins, de la réglementation s'appliquant au domaine sanitaire et social, des systèmes d'information et d'évaluation de santé, de l'outil informatique et bureautique. Expérience en médecine pédiatrique en particulier dans le cadre de l'activité territoriale de protection infantile, management et animation d'équipe, utilisation des systèmes d'information, disponibilité, esprit d'initiative et sens des responsabilités.

- niveau de rémunération : Indice Brut 807, soit 3 102,14 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade de médecin de 2^{ème} classe territorial, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 3 959,42 euros, valeur au 01/01/2018 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°12

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A, architecte pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur territorial.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : architecte

- grade de la fonction publique territoriale : ingénieur territorial

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 article 3-3-2°) : besoins du service : assurer la maîtrise d'œuvre d'opérations de construction ou de réhabilitation de bâtiments départementaux, de la conception du projet au suivi des travaux. Assurer seul ou en équipe, la conception et la mise au point de projets de bâtiments et d'infrastructures (espaces publics) et le suivi de ces projets dans toutes les phases de conception et de réalisation des travaux (phases APS-APD-PRO/DCE-AMT-DET-VISA-AOR-GPA). Assurer la production d'images 3D (insertion dans le site, simulation), la production des pièces écrites et graphiques des projets, y compris les dossiers d'autorisation au titre du code de l'urbanisme et du code de la construction et de l'habitation. Assurer l'estimation sommaire des projets, l'analyse des offres des entreprises, la direction du chantier et le suivi des interventions en GPA, la vérification des demandes d'acomptes et l'établissement du décompte final. Apporter la meilleure solution architecturale possible en fonction des contraintes fonctionnelles, réglementaires, environnementales, techniques et financières et d'en contrôler la bonne exécution. Collaborer avec les différents services de l'institution, en particulier les techniciens chargés de la maîtrise d'ouvrage (construction et maintenance), avec les usagers et les prestataires externes.

- nature des fonctions : architecte

- niveau de recrutement : Formation d'architecte, maîtrise du dessin d'architecture et de la CAO-DAO, la production des pièces graphiques et écrites des projets, CCTP et DPGF des Phases (APS-APD-PRO/DCE-AMT-DET-VISA-AOR-GPA). Capacité à produire des images 3D (logiciel ATLANTIS et PHOTOSHOP). Maîtrise des règles et techniques de construction, des règles d'urbanisme, des règles applicables aux établissements recevant du public. Expérience en tant que maître d'œuvre en agence ou en nom propre sur opération type collège ou de même complexité. Expérience BIM. Aptitude au travail en équipe et à la coordination. Sens de l'organisation.

- niveau de rémunération : Indice Brut 597, soit 2 357,07 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'ingénieur territorial, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 3 300 euros, valeur au 01/01/2018 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°13

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A, ingénieur bâtiment pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur territorial.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : ingénieur bâtiment

- grade de la fonction publique territoriale : ingénieur principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 article 3-3-2°) : besoins du service : assurer la maîtrise d'œuvre d'opérations de construction ou de réhabilitation de bâtiments départementaux, de la conception du projet au suivi des phases de conception et réalisation des travaux (APS-APD-PRO/DCE-AMT-DET-VISA-AOR-GPA). Définition et optimisation des structures, prédimensionnement des ouvrages et des installations, calculs préparatoires à leur exécution en phase conception. Rédaction des descriptifs, spécifications techniques (CCTP) et notes de calcul. Production et suivi des documents graphiques, estimation des quantités et des prix d'ouvrage, production de plannings prévisionnels de travaux, capacité d'OPC pour des opérations d'envergure moyennes, suivi du chantier, en collaboration avec le responsable de l'opération, et suivi des interventions en GPA pour les lots techniques (VRD, GO, CFo, CFa, CVC). Vérification des demandes d'acomptes et établissement du décompte final. Collaboration avec les différents services de l'institution, en particulier les techniciens chargés de la maîtrise d'ouvrage et les prestataires externes (mission AMO).

- nature des fonctions : ingénieur bâtiment

- niveau de recrutement : diplôme d'ingénieur ou équivalent. Maîtrise des règles et techniques de construction. Connaissance des règles applicables aux établissements recevant du public. Compétences spécifiques en structure et générales concernant les lots techniques. Expérience de 3 à 5 ans en bureau d'étude technique et participation à la construction d'établissement recevant du public souhaitable. Qualification ou expérience BIM appréciée. Aptitude au travail en équipe et à la coordination. Sens de l'organisation, qualités relationnelles.

- niveau de rémunération : Indice Brut 879 , soit 3 359,88 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'ingénieur principal, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 4 992,22 euros, valeur au 28/11/2017 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N° 14

OBJET: Modification d'un emploi de catégorie A collaborateur de groupe d'élus pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°42p du 31 mars 2017.

Cette modification précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : collaborateur de groupe d'élus
- grade de la fonction publique territoriale : attaché principal territorial

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 110-1) : chargé de la coordination et de la diffusion des informations aux membres du groupe sous l'autorité et en lien avec le Président du groupe, de la réalisation de dossiers sur thèmes d'actualité ou sujets de fond (analyse, synthèse, propositions éventuelles : motion, saisine, rencontres), du suivi de dossiers ponctuels (veille, réunion/recontre/RDV, rédaction de notes et comptes rendus), de la rédaction de discours, du suivi des rapports présentés en commissions, commissions paritaires et au Conseil départemental, du suivi de l'actualité locale et nationale, de la veille législative, de la revue de presse.

- nature des fonctions : collaborateur de groupe d'élus

- niveau de recrutement : diplômé de l'enseignement supérieur possédant la connaissance du milieu institutionnel (fonctionnement, enjeux, environnement), une aisance relationnelle, curiosité et ouverture d'esprit, intérêt pour l'actualité, le sens du service public, rigueur, discrétion, disponibilité, aisance rédactionnelle et capacité d'analyse et de synthèse.

- niveau de rémunération : Indice Brut 929, soit 3 537,94 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'attaché principal territorial, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 4 320,33 euros, valeur au 01/01/2018 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°15

OBJET: Modification d'un emploi de catégorie A conseiller technique pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 7p du 30 juin 2017.

Cette modification précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : conseiller technique

- grade de la fonction publique territoriale : attaché territorial

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : sous l'autorité du directeur général adjoint stratégie et développement du territoire, participer à la définition des orientations stratégiques des politiques publiques de la DGA, assurer la fonction d'expertise et d'aide à la décision dans les domaines relevant de sa compétence, représenter le DGA auprès des instances institutionnelles et partenariales dans une dimension départementale. Accompagner la mise en œuvre d'une démarche projet au sein de toute la DGA, concevoir et mettre en œuvre un tableau de bord financier pour l'ensemble de la DGA . Accompagner la réorganisation du service de l'emploi en interface avec les partenaires du Conseil départemental. Préparer et mettre en œuvre l'année de la gastronomie (réflexion stratégique, interface avec la direction du projet et l'équipe de Provence tourisme, organisation du reporting, organisation de l'interface avec les autres DGA et directions de la collectivité). Lancer un chantier d'analyse stratégique, de veille et de prospective dans la perspective de la réforme institutionnelle (fusion département / métropole en particulier).

nature des fonctions : conseiller technique

niveau de recrutement : diplômé de l'enseignement supérieur, maîtrise du cadre juridique et connaissance des textes réglementaires dans les domaines de la DGA, qualités rédactionnelles affirmées, maîtrise des techniques de conduite de projets, capacité de représentation et de négociation, organisation, rigueur, méthode, esprit de synthèse, sens des responsabilités, capacité d'adaptation et réactivité, grande disponibilité et sens du travail en équipe, discrétion.

niveau de rémunération : indice brut 672, soit 2 624,17 euros bruts mensuels augmentés du régime indemnitaire applicable au grade d'attaché territorial, de l'indemnité de résidence, soit un montant mensuel brut global de 3 715,89 euros, valeur au 01/01/2018 et éventuellement du supplément familial de traitement.

ANNEXE N°16

OBJET : recours à des agents contractuels pour une durée ponctuelle (accroissement temporaire d'activité)

En application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale, le recrutement d'agents contractuels est autorisé pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs :

→ 1 agent contractuel de catégorie A (Attaché principal, IB 725 IM 600 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 12 mois.

→ 1 agent contractuel de catégorie A (Attaché, IB 434 – IM 383 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 6 mois.

→ 1 agent contractuel de catégorie A (Attaché, IB 434 – IM 383 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 12 mois.

→ 1 agent contractuel de catégorie A (Attaché, IB 672 – IM 560 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 6 mois.

ANNEXE N°17

OBJET : Modification des modalités de recours à un agent contractuel pour une durée ponctuelle

Par délibération n°43y du 15/12/2017, le recrutement d'1 agent contractuel de catégorie A ingénieur IB 551 IM 468 + régime indemnitaire du grade correspondant a été voté, pour une durée de 12 mois. Les crédits correspondants ont été réévalués et fixés ainsi qu'il suit :

→ 1 agent de catégorie A ingénieur IB 679 IM 565 + régime indemnitaire du grade correspondant pour une durée de 12 mois.

ANNEXE N° 18

OBJET : Création de vacances

Dans la mise en œuvre de ses missions, le Conseil de Provence (CDP), instance départementale de consultation et de concertation, réalise différents types de travaux : analyse socio-économique; analyse et évaluation des politiques publiques ; prospective,...

Dans ce cadre, des besoins ponctuels non permanents sont identifiés. Il s'agit notamment de travaux d'identification de données particulières, d'analyses ponctuelles ainsi que de leur mise en forme, en vue de l'exploitation par les différents groupes de travail du CDP.

→ Création de vacances (catégories A ou B) pour un volume horaire annuel maximal de 480 heures.

- Catégorie A : 17,78 €bruts
- Catégorie B : 12,88 €bruts

ANNEXE N° 19

OBJET : Recours à des agents contractuels pour une durée ponctuelle (accroissement temporaire d'activité) – Budget annexe laboratoire départemental d'analyses.

En application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale, le recrutement d'agents contractuels est autorisé pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs :

→ 1 agent contractuel de catégorie C adjoint technique (IB 347 IM 325 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 12 mois.

→ 1 agent contractuel de catégorie C adjoint technique (IB 347 IM 325 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 6 mois.

ANNEXE N°20

OBJET : CREATION DE VACATIONS – BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

→ Création de vacations pour le recours à 14 agents de catégorie C adjoint technique dans le cadre du marché avec l'agence régionale de santé relatif au contrôle sanitaire des eaux de loisirs – à raison de 3 vacataires pour 35h/hebdomadaires maximum et 11 vacataires pour 28h/hebdomadaires maximum

La durée des vacations est prévue entre 2 à 3 mois maximum.

Taux horaire : 11,44 €bruts